

HAUCOURT ACTU'



LE MAGAZINE D'INFORMATIONS MUNICIPALES

UN BUDGET 2024 RESPONSABLE ET SOLIDAIRE



0%

La commune
d'Haucourt-Moulaine
n'augmente pas
les taux des impôts
communaux
cette année encore

ENVIRONNEMENT



LE MAIRE PEUT CONTRAINDRE UN PROPRIÉTAIRE À ENTREtenir UNE PARCELLE SITUÉE À MOINS DE 50 MÈTRES D'HABITATIONS.

En 2012, le Maire de Perpignan (Pyrénées-Orientales, 121 934 habitants) a mis en demeure un propriétaire d'effectuer des travaux de nettoyage de sa parcelle. Les travaux n'ayant pas été réalisés par l'intéressé, la commune y a fait procéder d'office et lui a envoyé la facture. Le Maire a usé des pouvoirs qu'il tient de l'**article L.2213-25 du CGCT** : **si le propriétaire d'un terrain situé à moins de 50 mètres des habitations n'est pas entretenu, le Maire peut, pour des motifs d'environnement, lui ordonner de nettoyer son terrain. Si, après mise en demeure, rien n'a été fait, la commune peut les faire à la place du propriétaire et à ses frais.***

Saisi d'un recours contre le titre exécutoire, la cour administrative le juge légal. Elle ne retient pas l'argument avancé par le propriétaire selon lequel la maison à moins de 50 mètres ne lui appartient pas, ce fait est sans importance.

(CAA Toulouse 19/12/2023, n°22TL20995)
*art. L.2213-25 du CGCT.



DÉJECTIONS CANINES : UN PEU DE CIVISME

Notre village est beau, il est dommage que l'attention soit attirée par des crottes de chien sur les trottoirs et les espaces verts.

De nombreuses réclamations sont régulièrement signalées en mairie par notre personnel et par les riverains. Les employés communaux travaillent quotidiennement pour améliorer le cadre de vie et l'embellissement de notre belle commune. Chaque jour, lors de l'entretien des massifs et pelouses, ils se retrouvent les pieds et les mains dans les déjections canines. Les espaces verts qui devraient pouvoir être utilisés par les enfants deviennent impraticables.

LES PROPRIÉTAIRES DE CHIENS DOIVENT PRENDRE LEURS RESPONSABILITÉS

Aimer les animaux, c'est accepter et respecter quelques règles de savoir-vivre notamment pour éviter les désagréments des déjections canines sur la voie publique. En quelques leçons, maîtres et chiens peuvent adopter un comportement citoyen.



Après avoir constaté une multiplication des déjections canines sur les trottoirs, plus généralement dans l'espace public, les plaintes des riverains et les risques d'accidents constatés par glissade, malgré de nombreuses mises en garde. **Un arrêté Municipal a été pris dans l'intérêt de la salubrité et l'hygiène publique.** Il est désormais obligatoire d'être en possession de sacs ou de tout autre moyen permettant de ramasser les déjections canines immédiatement, lors de la promenade quotidienne à Haucourt-Moulaine - Saint-Charles sous peine d'une sanction.

L'arrêté municipal est applicable depuis le 1^{er} mai 2024.

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies par la police municipale habilitée à dresser le procès-verbal conformément aux lois et règlements en vigueur.

Alain Lombardi



N° 4221

ARRÊTE MUNICIPAL PORTANT INTERDICTION DES DÉJECTIONS CANINES SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE DE HAUCOURT-MOULAINE

Annule et remplace l'arrêté n°3653 du 06/08/2011

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code Pénal, notamment les articles R610-5 et R634-2 ;
Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L1311-2 et L1312-1 ;
Vu le Code Rural, notamment l'article L. 211-12-1 ;
Vu le Code de la route, notamment l'article R.412-44 ;
Vu le Code de la Voirie Routière et notamment l'article L.116-2 ;
Vu le Code de l'Environnement et notamment son article R. 541-44-1

Considérant que le Maire de Haucourt-Moulaine est compétent pour tout ce qui intéresse la sécurité et la commodité du passage dans les rues, places et voies publiques situées sur le territoire communal ;

Considérant que Monsieur le Maire, les services techniques de la commune ainsi que le service de Police Municipale ont constaté la présence sur les trottoirs, les espaces verts ouverts au public et notamment aux enfants, la présence de déjections canines, et ceux malgré les panneaux déjà présents ;

Considérant les plaintes des riverains et les risques d'accidents constatés par glissade ;

Considérant qu'il en va de l'intérêt général de la Commune ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Il est fait obligation aux personnes accompagnées d'un chien de procéder immédiatement au ramassage de ses déjections, sur les voies publiques et leurs dépendances, y compris les caniveaux, dans les squares et jardins, et d'une manière générale, dans tous les espaces publics.

ARTICLE 2 : Tout propriétaire d'un animal qui le promène sur le domaine public, au-delà de l'obligation de ramasser ses déjections, doit être en possession d'au moins deux sacs de ramassage ou de tout autre moyen permettant de ramasser les déjections canines.

ARTICLE 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de HAUCOURT-MOULAINE ainsi que d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. Il est rappelé que l'absence de réponse dans le délai de deux mois au recours administratif vaut rejet implicite, lequel peut lui-même être contesté dans le délai de deux mois devant le tribunal administratif. Le tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

ARTICLE 5 : Monsieur le Maire de la Commune de HAUCOURT-MOULAINE, Monsieur le Commissaire de Police de MONT-SAINT-MARTIN, Les Agents de la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à HAUCOURT - MOULAINE, le 29 avril 2024
Le Maire, Alain LOMBARDI



Alain Lombardi

L'arrêté municipal est consultable
via ce lien ci-dessous :

<https://www.haucourt-moulaine.com/articles/seance-du-conseil-municipal>



EDITO

SOMMAIRE



» ENVIRONNEMENT

page 2



» EDITO

page 3



» BUDGET & TRAVAUX

page 4 & 5



» L'ACTU EN IMAGES

page 6



» INFOS COMMUNALES

page 7 & 8

POUR NOUS CONTACTER

- Mairie Haucourt Mouline
- www.haucourt-mouline.com
- Accueil téléphonique
03 82 24 30 41
- haucourt.mairie@wanadoo.fr



IntraMuros

L'essentiel est près de chez vous.

SCANNEZ ce QRCode et accédez à notre page

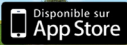


Téléchargement gratuit

DISPONIBLE SUR



Disponible sur





Directeur de la publication :
Alain LOMBARDI

Conception & Impression :
AZ COM
30 rue de la Carrière, 54720 LEXY
Tél. : 03 82 25 74 40

Crédit photos :
Mairie de Haucourt-Mouline
& Photographies libres de droit



CHERS CITOYENS ET CITOYENNES,

C'est avec un profond sentiment de responsabilité et de satisfaction que je m'adresse à vous aujourd'hui, à la suite du vote du budget municipal pour l'année en cours. Ce moment crucial marque une étape importante dans la vie de notre commune, et je souhaite partager avec vous quelques réflexions à ce sujet.

Le budget que nous avons adopté est le fruit d'un travail collaboratif et rigoureux, visant à concilier les impératifs financiers avec nos engagements envers le développement durable, la sécurité, l'éducation, la santé, la culture et bien d'autres domaines essentiels à notre bien-être collectif.

À travers ce budget, nous avons fixé des priorités claires, en investissant dans des projets structurants comme les écoles qui contribueront à renforcer l'attractivité de notre commune, à améliorer la qualité de vie de ses habitants et à assurer un avenir prospère pour les générations à venir.

Que ce soit par le biais de la rénovation des infrastructures, du soutien aux associations locales, notre ambition est de faire de notre commune un lieu où il fait bon vivre, travailler et s'épanouir.

Bien sûr, nous sommes conscients des défis qui se dressent devant nous, notamment en ces temps d'incertitude économique et sanitaire. Cependant, je tiens à vous assurer que nous avons pris toutes les mesures nécessaires pour garantir une gestion prudente et transparente des finances publiques, afin de faire face à ces défis avec détermination et résilience.

Enfin, je vous encourage à rester engagés dans la vie de notre commune, en participant activement aux différents événements et initiatives que nous organisons, et en continuant à partager vos idées et préoccupations avec nous. Car c'est ensemble, en conjuguant nos efforts et nos talents, que nous pourrions bâtir un avenir meilleur pour tous.

Je vous remercie de votre attention,
Bien cordialement,

Alain LOMBARDI

À VOTRE RENCONTRE

LE MAIRE TIENDRA UNE PERMANENCE

- sur rendez-vous en Mairie,
voir secrétariat
- sans rendez-vous

» SAINT-CHARLES À L'ANNEXE DE MAIRIE

16 rue de la Seine
de 14h à 16h
Lundi 3 & 17 juin
Lundi 1^{er} juillet 2024

» SALLE DES FÊTES DE MOULAINES

Place Sylvain Poli
de 14h à 15h
Lundi 10 juin - Lundi 8 juillet 2024

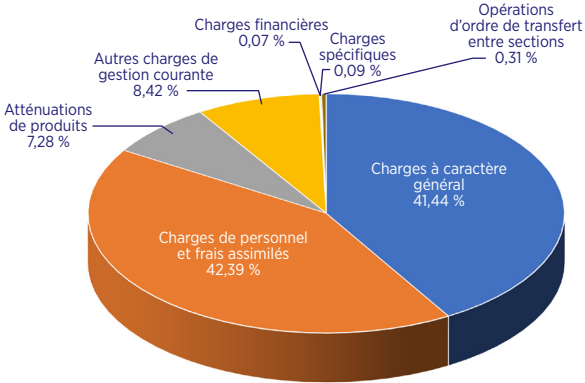
LA POLICE MUNICIPALE TIENDRA SA PERMANENCE

- Au poste de police à Haucourt
le jeudi matin de 9h30 à 10h30
Présence d'un policier
- À l'annexe de mairie à St Charles
le jeudi matin de 9h30 à 10h30
Présence de l'autre policier

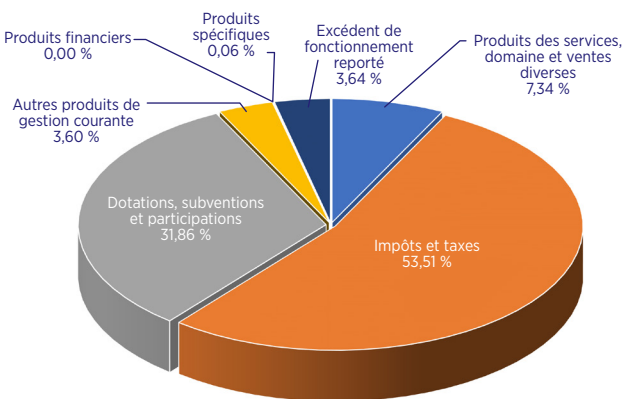
BUDGET 2024

FONCTIONNEMENT :

Les dépenses de fonctionnement sont des dépenses répétitives liées à la bonne marche de la commune.



Les recettes de fonctionnement sont celles encaissées par la commune sans que cela ne diminue son patrimoine.



» DÉPENSES PRÉVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT

Charges à caractère général	1 418 703,13 €
Charges de personnel et frais assimilés	1 451 200,00 €
Atténuations de produits	249 152,00 €
Autres charges de gestion courante	288 150,00 €
Charges financières	2 500,00 €
Charges spécifiques	3 000,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 694,87 €

» RECETTES PRÉVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT

Produits des services, domaine et ventes diverses	251 231,33 €
Impôts et taxes	1 831 850,00 €
Dotations, subventions et participations	1 090 609,00 €
Autres produits de gestion courante	123 100,00 €
Produits financiers	25,00 €
Produits spécifiques	2 000,00 €
Excédent de fonctionnement reporté	124 584,67 €

TOTAL DÉPENSES

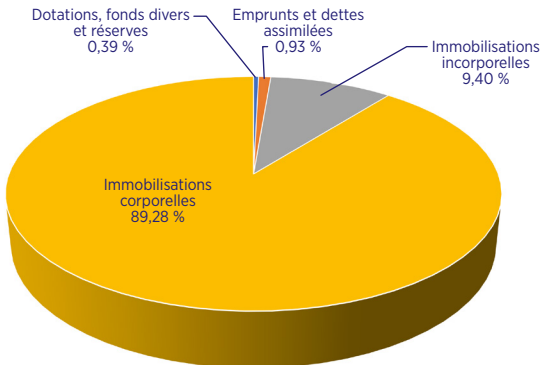
3 423 400,00 €

TOTAL RECETTES

3 423 400,00 €

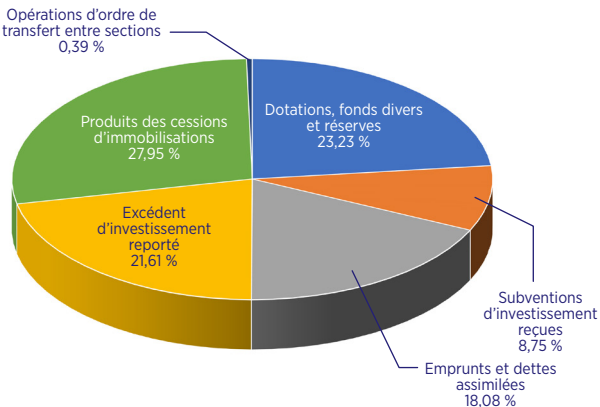
INVESTISSEMENT :

Les dépenses d'investissement sont engagées pour acheter des biens durables qui entrent dans le patrimoine de la commune, avec pour effet de le conserver, de le renouveler ou de l'accroître.



Les recettes d'investissement sont celles permettant de faire face aux différents investissements prévus par la municipalité.

Il peut notamment s'agir d'économies réalisées au cours des années précédentes, de subventions et dotations reçues d'autres collectivités (état, conseil départemental,...), ou du produit de la vente de biens appartenant à la commune.



» DÉPENSES PRÉVISIONNELLES D'INVESTISSEMENT

Dotations, fonds divers et réserves	10 700,00 €
Emprunts et dettes assimilées	25 900,00 €
Immobilisations incorporelles	261 131,00 €
Immobilisations corporelles	2 478 980,00 €

» RECETTES PRÉVISIONNELLES D'INVESTISSEMENT

Dotations, fonds divers et réserves	645 000,00 €
Subventions d'investissement reçues	243 000,00 €
Emprunts et dettes assimilées	502 000,00 €
Excédent d'investissement reporté	600 016,12 €
Produits des cessions d'immobilisations	776 000,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 694,88 €

TOTAL DÉPENSES

2 776 711,00 €

TOTAL RECETTES

2 776 711,00 €

UN BUDGET RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

Le 10 avril dernier, le budget de la commune a été adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Comme chaque année, la construction budgétaire reste toujours un exercice délicat, dans la mesure où il doit être équilibré, les dépenses ne doivent pas être supérieures aux recettes.

Cela paraît évident mais ce n'est pas si simple, nous pouvons le voir au quotidien avec la hausse des matières premières et de l'énergie.

Mais la Municipalité est très investie dans la préservation du pouvoir d'achat des Haucourtois, tout en leur offrant les meilleures prestations.

CETTE ANNÉE ENCORE, LA FISCALITÉ APPLIQUÉE PAR LA MUNICIPALITÉ N'AUGMENTERA PAS.

Malgré une crise internationale et l'inflation croissante subies depuis 2022, la commune d'HAUCOURT-MOULAINE a su garder le cap grâce à sa bonne situation financière.
Ce budget 2024 est donc 1 budget responsable.

Pour 2024, malgré un contexte macro-économique et géopolitique instable, la Municipalité souhaite poursuivre les projets structurants et ambitieux d'investissement local avec 1 programme estimé à plus de 3M €.



Les travaux d'investissement portent sur :

- » Rénovation de l'école Victor Chevalier,
- » les rénovations des sanitaires,
- » la construction d'un bâtiment périscolaire,
- » les travaux de sécurisation de quartier d'Haucourt et Saint-Charles, etc...

C'est avec le sens des responsabilités et beaucoup d'ambition que les élus et les services municipaux ont réalisé ce budget 2024 pour la commune.

TRAVAUX EN COURS

» HAUCOURT

- Rénovation thermique
+ Accessibilité de l'école Victor Chevalier avec création d'un périscolaire
(début des travaux en septembre)
- Rénovation des sanitaires de l'école Victor Chevalier
(finie fin juin)
- Sécurisation de la route départementale 196B Victor Hugo sortie Villers-la-Montagne
(finie)



» SAINT-CHARLES

- Études pour la rénovation thermique de l'école maternelle Jean-Moulin avec la création d'un périscolaire
(en cours)
- Sécurisation des rues « Seine, Marne, Meurthe, allée de la Saône »
(début août)
- Réhabilitation de l'ancienne Chapelle
(en cours)
- Création d'un marché
(courant de l'année)

» MOULAINE

- Mise en place d'une citerne enterrée réserve d'eau de 120m³ pour être en conformité au niveau incendie et permettre les autorisations des permis de construire
(mi-juin)

» BATIGÈRE SAINT-CHARLES

- Rénovation des blocs Batigère de la Meuse
(démarrage septembre)
- Création d'une résidence 26 logements Batigère
(démarrage juin)

» ÂGES ET VIE

- Préparation du terrain en face de l'annexe de Saint-Charles pour la création d'une maison seniors Âges et Vie
(démarrage décembre)

L'ACTU'

EN IMAGES

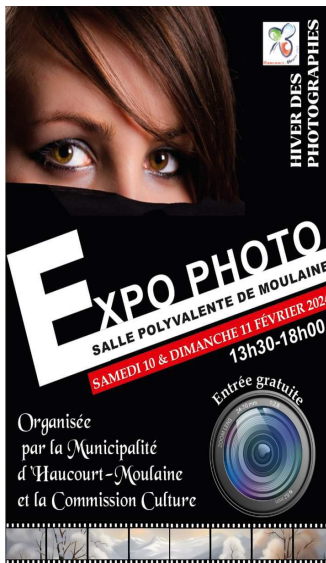
au fil de l'année...



MAISONS ILLUMINÉES



ANIMATION SABLE



EXPOSITION PHOTO - HIVER



VOYAGE SCOLAIRE NEIGE - 6 janvier



VISITE DU CME À L'AGGLOMÉRATION - 6 mars



CARNAVAL HAUCOURT - 10 février



VILLE PROPRE - 23 mars



COMMÉMORATION - 19 mars



MJC CHASSE AUX OEUFs - 31 mars

PRINTEMPS DES CRÉATEURS - 13 & 14 avril

INFORMATIONS COMMUNALES

CONSEIL DES SAGES & CONSEIL DES AÎNÉS

CONSEIL DES SAGES

Cette instance, de consultation, de proposition et de réflexion étudiée et donne son avis sur des dossiers ou des sujets émanant d'élus. Tous les domaines touchant à la vie de la cité sont étudiés.

Être en retraite n'est pas se retirer de la vie citoyenne, bien au contraire c'est disposer d'un temps libre et de pouvoir l'utiliser à bon escient, de mettre son expérience de retraité local ou venant d'horizon plus lointain au service de ses concitoyens. Bien qu'investis dans les associations locales ou non, les retraités voulant rester actifs peuvent participer au Conseil des Sages pour améliorer les intérêts de leur ville. Les Sages ont plus de 60 ans, en arrêt d'activité professionnelle et souhaitant participer à cette instance de démocratie participative.

QU'EST-CE QU'UN CONSEIL DES SAGES ?

Le Conseil des Sages est un groupe de personnes retraitées qui peut aider par ses actions les élus grâce à l'expérience d'une vie et à la sagesse d'une pensée.

QUEL EST LE RÔLE DU CONSEIL DES SAGES ?

- » Un rôle de réflexion sur des sujets proposés par les élus ou sur des sujets choisis par les Sages eux-mêmes.
- » Un rôle d'entraide : les Sages peuvent aider à la réalisation de diverses manifestations, en partenariat avec les élus, les associations, le CME etc ...
- » Un rôle d'information : les Sages contribuent à une meilleure transmission des problèmes de la vie quotidienne qui peuvent exister.

SUR QUOI TRAVAILLE LE CONSEIL DES SAGES ?

Le conseil des Sages peut être consulté par le Maire sur des projets d'intérêt local, de la même façon qu'il peut se saisir lui-même d'un sujet qui lui paraît présenter un intérêt particulier.



LE CONSEIL DES AÎNÉS

Ce conseil est un outil destiné à représenter les seniors, leurs envies, leurs volontés, leurs besoins pour avancer dans la construction de projets d'une société pour toutes les catégories d'âge, en évoquant l'importance d'un travail à mener sur le maintien du lien intergénérationnel, en concertation avec le Conseil Municipal des Jeunes.

QU'EST-CE QU'UN CONSEIL DES AÎNÉS ?

Placée sous l'autorité du Maire, cette assemblée consultative est composée de 9 à 10 membres bénévoles de plus de 60 ans habitant la commune. Elle fonctionne sous la responsabilité de son Président pendant toute la durée du mandat.

QUEL EST LE RÔLE DU CONSEIL DES AÎNÉS ?

- C'est une instance de réflexion et de proposition en direction des aînés et des autres domaines de la vie municipale,
- » vient en appui des politiques de la ville,
 - » émet un avis sur l'ensemble des sujets relatifs aux seniors,
 - » joue un rôle d'animation avec des initiatives pour rompre l'isolement des personnes âgées.

SUR QUOI TRAVAILLE LE CONSEIL DES AÎNÉS ?

Les élus du conseil des aînés fonctionnent en groupe de travail réunis à leur rythme. Le Maire préside une à deux séances plénières par an.

APPEL À CANDIDATURE

Suivant les candidatures nous mettrons en place un conseil des sages ou un conseil des aînés

Comment les membres sont-ils recrutés ?

Appel à candidature lancé par la municipalité, les seniors sont invités à postuler selon les modalités suivantes :

Les critères de sélection sont les suivants :

- Être âgé de 60 ans et plus
- Habiter à Haucourt-Moulaine ou Saint-Charles,
- Être inscrit (e) sur les listes électorales de la commune,
- Faire acte de candidature en s'inscrivant muni d'un courrier de présentation et de motivation à Monsieur le Maire.

CRÉATION DE CANTINES SÉNIORS

La création d'une cantine pour les seniors le mercredi favorisera le **bien-être** et la **vie sociale** des personnes âgées en créant un **environnement convivial et accueillant** pour **favoriser les échanges** et le **lien social** entre les participants. Les enfants du mercredi récréatif profiteront également de cette cantine qui se situera salle des fêtes de Saint-Charles.

MÊLER LES GÉNÉRATIONS EN CRÉANT CETTE CANTINE OÙ LES ANCIENS ET LES ENFANTS SE RETROUVENT POUR FAVORISER L'INTERGÉNÉRATIONNEL ET LE PARTAGE D'EXPÉRIENCES.

Cela peut contribuer à briser l'isolement des personnes âgées tout en offrant aux enfants l'opportunité d'apprendre et de tisser des liens avec les aînés.

» ADRESSEZ-VOUS EN MAIRIE POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

VIDE-GRENIER

Organisé par le Comité des fêtes de Saint-Charles et la Municipalité

DIMANCHE 30 JUIN

de 9H00 à 21H00

Ouverture exposants 6h00

HAUCOURT-CENTRE

rue Pierre et Marie Curie

EMPLACEMENT

4m/exposants

RÉSERVÉ AUX PARTICULIERS

Formulaire d'inscription à remplir et à renvoyer
avant le **26 JUIN** en Mairie

+ possibilité de remplir le formulaire sur place en Mairie à Haucourt-Centre

L'AGENDA DE LA MUNICIPALITÉ

les dates à ne pas manquer

